

Conventions fiscales

de loi d'un œil favorable, et je fais appel à la collaboration habituelle des députés des deux côtés de cette Chambre pour qu'on l'adopte très rapidement.

J'aurais aimé, monsieur le président, pouvoir répondre au désir de certains députés, savoir indiquer ou faire une mise à jour sur l'état de la convention entre le Canada et les États-Unis, convention extrêmement importante, comme on l'a déjà signalé à cette Chambre. Cependant je n'ai pu encore recevoir les renseignements qui s'y rapportent, mais il me fera plaisir, si la Chambre me le permettait un peu plus tard au cours du débat, de faire cette mise à jour.

● (1250)

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ce projet de loi porte sur des conventions fiscales passées entre le Canada et la Nouvelle-Zélande ainsi qu'entre le Canada et l'Australie, comme l'a expliqué le ministre. Il faut dire une chose au sujet du ministre d'État (Finances) (M. Bussières), quand il parle, on le comprend. Il n'estime pas, comme le ministre des Finances (M. MacEachen), que le principal objectif de son existence est d'obnubiler la pensée durant un débat. La principale fonction du ministre des Finances est d'obnubiler . . .

M. Knowles: Quoi?

M. Crosbie: O-b-n-u-b-i-l-e-r, obnubiler.

M. Knowles: Cela sonne comme un néologisme.

M. Crosbie: De cette façon, personne ne comprend ce qu'il dit. Nous en avons eu un exemple aujourd'hui dans la période des questions alors que le ministre des Finances a continué à agir comme il le fait depuis 13 mois, c'est-à-dire ne rien dire dans les termes les plus vagues possibles.

Son collègue, le ministre d'État (Finances) agit tout à fait à l'opposé. C'est un homme qui connaît son affaire. De toute évidence, il a étudié le mémoire. Il a les connaissances voulues et ne craint pas de dire ce qu'il pense. Le ministre a dit tout simplement qu'il s'agissait de conventions fiscales entre l'Australie et le Canada et entre la Nouvelle-Zélande et le Canada. Si c'était le ministre des Finances qui présentait le bill, nous ne le saurions pas encore. Nous n'aurions pas la moindre idée de ce dont il s'agit ni des pays concernés.

Il vaut également la peine de noter qu'il s'agit de conventions fiscales entre le Canada et deux autres pays membres du Commonwealth. Je me réjouis de voir que les relations entre ces deux pays et le Canada semblent être très cordiales. Apparemment, le Canada n'a pas dit à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande de se boucher le nez pour adopter ces conventions fiscales. Le Canada s'est montré un peu plus diplomate, contrairement à l'attitude qu'il a affichée avec notre pauvre vieille mère-patrie. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit au Royaume-Uni, à la mère-patrie—c'est encore ainsi qu'on en parle chez nous à Terre-Neuve—dont certains d'entre nous sont originaires, de se boucher le nez en adoptant la résolution constitutionnelle, si jamais elle finit par parvenir. Voilà qui n'est pas fait pour améliorer les relations entre deux pays membres du Commonwealth. Je me réjouis de constater que le ministre d'État aux Finances n'a pas exacerbé nos relations avec la Nouvelle-Zélande et avec l'Australie en s'y prenant de pareille façon.

M. Knowles: Il nous faut un nouveau dictionnaire aujourd'hui.

M. Crosbie: Le leader parlementaire des néo-démocrates a eu une dure semaine. S'il n'a jamais entendu le mot «obnubiler», j'en suis profondément étonné. Il siège au Parlement depuis 1900, soit 81 ans, ou est-ce la moitié de cela? J'en suis donc tout abasourdi.

Notre parti ne voit pas d'objection à la mesure législative à l'étude. Il est tout à fait sensé, dans le cas des pays avec lesquels nous faisons beaucoup de commerce, de prévoir une loi pour régler le problème des doubles impositions de manière à éviter ce fardeau à ceux qui font des affaires dans les deux pays. L'Australie est un pays dynamique qui se développe et s'industrialise rapidement. Les investissements canadiens y sont considérables et les échanges entre les deux pays très importants. La Nouvelle-Zélande est un pays beaucoup plus modeste; nos échanges commerciaux avec elle sont moins importants; mais il reste que cette convention s'impose entre nos deux pays.

Nous ne créerons donc pas d'obstacles à l'adoption de ce bill. Nous en faciliterons l'adoption à la Chambre avec toute la célérité possible à cause de l'explication raisonnable et lucide du ministre d'État (Finances). J'espère seulement que son associé principal verra comment il procède et cherchera à l'imiter en étant un peu plus ouvert ou franc au sujet de sa politique, ce qu'il n'a pas été récemment.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est plus ou moins un bill de routine. Nous avons passé des conventions fiscales de ce genre avec un certain nombre de pays et elles doivent être mises à jour de temps à autre. Pour autant que nous puissions en juger, il ne semble y avoir aucune raison de retarder l'adoption de ce bill.

J'ai été intéressé non seulement par les mots nouveaux qu'a forgés aujourd'hui le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie)—il en a d'ailleurs ajouté un certain nombre à tous les dictionnaires que je connaisse—mais j'ai également été intéressé par l'allusion qu'il a réussi à faire à certaines questions qui ne figuraient pas exactement dans les pages de ce bill. Peut-être puis-je faire brièvement la même chose et peut-être de façon un peu plus pertinente.

Puisque nous parlons de conventions fiscales avec certains pays, j'espère qu'à un moment donné au cours du débat sur ce bill, que ce soit à l'étape de son étude en comité ou en comité plénier, le ministère nous mettra au courant de l'état actuel de la convention fiscale entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne. C'est un traité qui est en vigueur depuis longtemps. J'espère que très bientôt un accord sera conclu et qu'il pourra être ratifié par les législatures des deux pays. Il y a de nombreux anciens ressortissants de la République fédérale d'Allemagne qui résident au Canada et qui sont touchés par ces dispositions fiscales. J'espère que le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) qui s'est montré très coopératif par le passé quand il s'est agi de mettre à jour les dispositions de la convention entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne nous mettra au courant des derniers développements à ce sujet.

Pendant qu'il est question de traités avec d'autres pays—je fais une brève digression qui ne sera pas assez longue pour que Votre Honneur me rappelle à l'ordre—j'exprime l'espoir qu'on accélérera les pourparlers en cours afin de signer des traités de